



Le Cerema et le CNFPT vous proposent **Le décret tertiaire en 4 webinaires**

Webinaire 1 : Présentation du décret tertiaire, Jeudi 14 janvier 2021 (13h30 – 15h00)

Webinaire 2 : S'organiser et connaître son patrimoine, Jeudi 21 janvier 2021 (13h30 – 15h00)

Webinaire 3 : Mettre en œuvre un plan de rénovation énergétique – Partages d'expérience,
Jeudi 28 janvier 2021 (13h30 – 15h00)

Webinaire 4 : Exemples d'actions et financement, Jeudi 4 février 2021 (13h30-15h00)

Le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire impose aux gestionnaires de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² de réduire leur consommation d'énergie finale de 40 %, 50 % et 60 % respectivement en 2030, 2040 et 2050, par rapport à 2010. Les collectivités disposant d'un tel patrimoine sont concernées au premier chef. Cependant, force est de constater que, pour l'heure, ce sont plutôt des démarches volontaristes qui ont été entreprises par certaines d'entre elles. L'enjeu est désormais de massifier l'implication des acteurs et de définir des stratégies solides afin d'atteindre les objectifs attendus. Les leviers pour agir sont multiples et relèvent de différents registres : rénovation du bâti, optimisation de l'exploitation du bâtiment et modernisation des systèmes techniques, sensibilisation des occupants pour maîtriser les usages...

Les webinaires proposés visent à :

- Prendre conscience des obligations incombant aux collectivités dans le cadre du décret tertiaire,
- Élaborer une stratégie à l'échelle d'une collectivité ou d'un territoire,
- Identifier les leviers d'action et partager des bonnes pratiques.

Avec la participation de :



Publics :

Directeurs et responsables de services techniques, Directeurs et responsables des bâtiments, Directeurs et responsables du patrimoine, DGS, agent en charge de la maîtrise de l'énergie, agents de l'Etat et de leurs établissements publics, élus, associations intervenant dans le domaine de la rénovation énergétique.

Programme prévisionnel :

Information importante : ces 4 webinaires sont complémentaires et constituent un ensemble cohérent. Vous êtes invités, dans la mesure du possible, à suivre l'ensemble de ce parcours.

Webinaire n°1 : Présentation du décret tertiaire - Jeudi 14 janvier 2021 (13h30 – 15h00)

Objectif : se mettre à jour sur le dispositif Eco énergie tertiaire et ses modalités d'application

- Ouverture séquence – Cerema et partenaire(s)
- Présentation du corpus réglementaire et des obligations – DREAL
- Présentation de la plateforme OPERAT – Ademe
- Temps d'échanges avec intervenants et conclusion

Webinaire n°2 : S'organiser et connaître son patrimoine - Jeudi 21 janvier 2021 (13h30 – 15h00)

Objectif : appréhender les étapes fondamentales avant de passer à l'action

- Ouverture séquence – Cerema et partenaire(s)
- Retour d'expérience gestionnaire de parc public – Témoignages de collectivités
- Retour d'expérience gestionnaire de parc public de l'Etat
- Approche de gestion de patrimoine immobilier : outillage et méthodologie – Cerema
- Temps d'échanges et conclusion

Webinaire n°3 : Mettre en œuvre un plan de rénovation énergétique – Partage d'expériences - Jeudi 28 janvier 2021 (13h30 – 15h00)

Objectif : s'enquérir des outils à disposition et des retours d'expériences pour élaborer une stratégie et planifier les actions

- Ouverture séquence – Cerema et partenaire(s)
- Retours d'expérience de gestionnaires de parc public - Témoignages de collectivités
- Approche de gestion de patrimoine immobilier : outillage et méthodologie – Cerema
- Temps d'échanges et conclusion

Webinaire n°4 : Exemples d'actions et financement - Jeudi 4 février 2021 (13h30 – 15h00)

Objectif : Identifier les types d'actions et de financement envisageables

- Ouverture séquence – Cerema et partenaire(s)
- Exemples d'actions sur les 4 volets du décret tertiaire – Paroles d'acteurs
- Aides financières pour les collectivités
- Temps d'échanges et conclusion

Modalités d'inscription et de participation aux webinaires :

Pour participer, vous devez **obligatoirement** vous [inscrire](#) :

Vous êtes agent territorial	Vous n'êtes pas agent territorial
<p>Les inscriptions sont faites obligatoirement par la plateforme d'inscription en ligne du Cnfpt par l'intermédiaire de votre service formation à l'aide des codes suivants.</p> <ul style="list-style-type: none">• Webinaire n°1 : Présentation du décret tertiaire (14/01/2021) - Code : WDETE 001• Webinaire n°2 : S'organiser et connaître son patrimoine (21/01/2021) - Code : WDETE 002• Webinaire n°3 : Mettre en œuvre un plan de rénovation énergétique (28/01/2021) - Code : WDETE 003• Webinaire n°4 : Exemples d'actions et financement (04/02/2021) - Code : WDETE 004	<p>Inscrivez-vous à l'aide du formulaire en ligne en cliquant ici</p>

Pour toute question relative aux inscriptions :

Julie DEVERS – assistante formation au CNFPT – Tél 04 72 32 43 42 – julie.devers@cnfpt.fr

Une fois votre inscription validée, vous recevrez 3 jours avant une convocation vous indiquant les modalités pratiques de connexion aux webinaires.

Vos contacts :

Au Cerema : Ariane LESAGE, responsable d'études – ariane.lesage@cerema.fr

Au CNFPT : Danièle VULLIET, conseillère Formation – daniele.vulliet@cnfpt.fr